

VILLE DE FREYMING-MERLEBACH
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 30 JUIN 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de FREYMING-MERLEBACH, dûment convoqué par M. le Maire le 24 juin 2025 s'est assemblé à 19 heures dans la salle des séances du Conseil Municipal de FREYMING-MERLEBACH, sous la présidence de M. Pierre LANG, Maire de la Ville.

MEMBRES ÉLUS : Trente-un (31) **EN EXERCICE** : Trente-un (31)

Secrétaire de séance : *Mme Monique VORIOU*

Présents :

M. Pierre LANG, Maire

M^{mes} et MM. Bernard PIGNON, Francine KOCHEMS, Daniel MAYER, Fabienne BEAUVAIS, Marc FRIEDRICH, Josette KARAS, René KOTTMANN, Concetta KOENIG, Jean-Marie HAAS, Adjoints.

M^{mes} et MM. Germain FLAUSSE, Bernard DINÉ, Denise HARDER, Monique VORIOU, Isabelle SLAZAK, Jean, Sylvie TOURIGNY-SARRAT, Christine FISTER, Alain LEFEVRE, Josette TARALL, Pascal SOSNA, Anne ZAPP, Océane BLAISE (présente à partir du point 3), Christiane BROCKE, Jean-Pierre ADAM, Patricia MIHELIC, Stéphan ZIMMER, Aurélie THIRIET, Alain MANISZEWSKI, Conseillers municipaux.

Absent :

Marc FLAUDER, Conseiller municipal

Absents excusés :

M^{mes} et MM Cathy KOCHEMS, Jean-Jacques GRIMMER, Océane BLAISE (absente jusqu'au point 2 inclus), Conseillers municipaux

Ont donné procuration à des membres présents :

Mme Cathy KOCHEMS donne procuration à M. Bernard PIGNON

M. Jean-Jacques GRIMMER donne procuration à M. René KOTTMANN

Mme Océane BLAISE donne procuration à Mme Fabienne BEAUVAIS (jusqu'au point 2 inclus)

ORDRE DU JOUR

25. Demande de subvention exceptionnelle présentée par l'association « Chœur d'or »

Vu la demande de subvention présentée par l'Association « Chœur d'or » en date du 12 février 2025 pour la prise en charge d'une partie des frais liés à leur manifestation pour fêter le quarantième anniversaire de l'association pour un montant estimé à 1 200 €.

Le Conseil Municipal,

Sur propositions conjointes des Commissions des Affaires Culturelles-Animation-Culte, ainsi que des Finances réunies respectivement les 19 mars et 30 juin 2025.

Où l'exposé de Mme Fabienne BEAUVAIS, Adjointe et rapporteure,

A l'unanimité,

Accusé de réception en préfecture
057-215702408-20250630-20250630-25-DE
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025

Décide :

- De prendre en charge une partie du montant lié à l'organisation de cet évènement et d'octroyer ainsi une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 €,
- D'habiliter Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toutes les pièces y relatives.

Signé Mélanie MIESZKALSKI
Directrice Générale des Services

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Tous les membres présents ont signé au registre. M. le Maire certifie que les délibérations de cette réunion ont été affichées sur le tableau d'affichage légal et numérique de la Mairie le 03 juillet 2025.
Certifié exécutoire

Accusé de réception en préfecture
057-215702408-20250630-20250630-25-DE
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025